

|                              |                          |
|------------------------------|--------------------------|
| <b>GENDARMERIE NATIONALE</b> |                          |
| COMPAGNIE D'ESCADRON         |                          |
| UNITE                        | <b>BRIGADE DE</b>        |
| CODE UNITE                   | PROCÈS-VERBAL N° / 197   |
| <b>01165</b>                 | <b>1222 du 4.11.1980</b> |

**PROCÈS - VERBAL**

**RENSEIGNEMENTS  
ADMINISTRATIFS**

|                               |             |
|-------------------------------|-------------|
| CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE |             |
| N° PIÈCE                      | N° FEUILLET |

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE  
**O B J E T** : - Observation d'objets volants non identifiés  
**RÉFÉRENCE** : - C.M. n° 32.600 MA/Gend.T. du 2.8.1968.

NOUS SOUSSIGNÉ(S) **L S , A** , Adjudant, Officier de police judiciaire.

VU L'(ES) ARTICLE(S) **16 à 19 et 75** du Code de Procédure Pénale.

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

|  |  |
|--|--|
| DATE   | HEURE  |
| CE JOUR  | <b>mardi 4 novembre 1980 à 11 heures</b> , au bureau de l'unité, se présente   |
| <b>Monsieur B , L</b> , gardien de la Paix au Corps Urbain de N. ( )   |  |
| qui nous fait part spontanément d'observation d'objets insolites dans le ciel alors qu'il se rendait à son travail, à cyclomoteur, en empruntant le C.D. 26 puis le C.D. dans le sens ( ), les 30, 31 octobre et le 1er novembre 1980 aux environs de 5 heures 10.   |  |
| <b>- E N Q U E T E -</b>   |  |
| Nous entendons :   |  |
| <b>B</b>   | , <b>L</b> , né le 8.6.1948 à (29), fils de P et de B , M , gardien de la paix, demeurant impasse des ( ), marié 2 enfants, de nationalité française, qui nous déclare : |
| <b>DECLARATION SPONTANÉE</b> : - Le jeudi 30 octobre 1980 vers 05 heures 10, alors que je me rendais au travail en cyclomoteur, circulant sur le C.D. mon attention a été attirée par deux points lumineux dans le ciel en direction du Nord-Est. Ces deux points étaient fixes. L'un d'entre eux était beaucoup plus gros de la grosseur - - d'une allumette et l'autre plus petit de celle d'une tête d'épingle. Schématisé par une horloge, le point lumineux le plus gros se trouvait à l'axe des aiguilles et l'autre sur le six. Ces points émettaient une luminosité fixe, de couleur blanche, de très forte intensité, très supérieure à la luminosité courante des étoiles. - - - - Le vendredi 31 octobre 1980 me rendant de même à mon travail à la même heure et par le même chemin, j'ai instinctivement cherché à retrouver ces points qui - - m'avaient intrigué la veille. Je les ai effectivement retrouvés pratiquement dans la même direction dans le prolongement du bras d'homme à 120 degrés. J'ai été très étonné de voir le petit point lumineux ne se trouvant plus à hauteur du six d'une horloge mais au trois à une épaisseur du petit doigt par rapport au point plus important. Alors que je circulais sur le C.D. en direction de la voie rapide qui mène à ( ), j'ai eu la nette impression que ces points se déplaçaient horizontalement en direction de l'Est relativement parallèles à mon itinéraire. Je me suis arrêté de circuler à hauteur des établissements ayant - toujours l'impression que ces deux points se déplaçaient à faible vitesse. Il m'a semblé que ces deux points étaient plus près de moi par rapport à la position aperçue alors que je quittais mon domicile. Je me suis empressé de rattraper la voie rapide car je n'étais pas rassuré. Poursuivant ma route en direction de ( ), j'ai toujours eu l'impression que ces deux points se déplaçaient. En arrivant au travail j'en ai fait part à mes collègues ; beaucoup avaient constaté la présence de ces points lumineux. A l'hôtel de police, place ( ) |  |

|                          |                                    |                     |                       |
|--------------------------|------------------------------------|---------------------|-----------------------|
| <b>DESTINATAIRES</b>     | INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES | DATE DE CLOTURE     | VU ET TRANSMIS PAR    |
|                          | <input type="checkbox"/>           | LE <b>7.11.1980</b> | LE COMMANDANT D'UNITE |
|                          | <input type="checkbox"/>           |                     |                       |
|                          | <input type="checkbox"/>           |                     |                       |
| <input type="checkbox"/> | ARCHIVE TRANSMISE AU CDY.          | SIGNATURE(S)        | SIGNATURE ET CACHET   |

ces deux points lumineux étaient fixes plus haut en direction du -  
Sud-Est. Ces points ont été visibles au moins pendant 2 heures et  
ont disparu alors que le jour n'était pas levé. - - - - -  
----- La nuit du 31 octobre au 1er novembre 1980, étant de service  
à ( ) et en patrouille sur ( ), j'ai bien sûr -  
cherché à retrouver ces points qui n'ont été visibles qu'après - -  
cinq heures passées. Le petit point avait encore changé de place  
et se trouvait en direction du et ce à une distance de quatre  
à cinq doigts. Je n'ai pas remarqué de progression ni de mouve-  
ment. A part le changement de position du petit point, ils n'ont  
pas changé d'intensité ni de grosseur. Mon service se terminait  
vers 06 heures et ayant rejoint mon domicile à ( ),  
les points étaient toujours visibles en direction du alors  
qu'au départ, ils étaient en direction du , - - - - -  
----- Je précise qu'étant de service au cours de la nuit du 1 au  
2 novembre 1980, je n'ai pas aperçu ces points qui les trois jours  
passés étaient visibles à partir de 05 heures. - - - - -  
----- Au cours de mes périodes d'observation, le ciel était très -  
dégagé et la luminosité des étoiles paraissait " ridicule " par -  
rapport à l'intensité de ces deux points. Aux heures d'observation,  
la température variait entre 3 et 5 degrés ; il n'y avait pas de  
nuages, le plafond était à l'infini c'est-à-dire un ciel bien - - -  
dégagé ce qui m'a permis de comparer cette luminosité blanche par  
rapport à la Grande Ourse et aux autres étoiles. Je fais ces déclara-  
tions suite à l'article paru dans la Presse concernant des phéno-  
mènes identiques dans la région. - - - - -  
----- Le quatre novembre 1980 à 12 heures 15, - - - - -  
----- Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y - - -  
persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.  
La personne entendue. L'O.P.J.

**- ENQUÊTE -**

Monsieur B , I , gardien de la Paix, est bien considéré dans son voisinage. Marié 2 enfants, sobre, il n'est pas connu défavorablement de nos services.

De l'enquête diligentée, il ressort que les points lumineux observés par Monsieur B , I , à trois reprises, au petit matin, semblent correspondre aux phénomènes suivants.

Il s'agirait des planètes VENUS et JUPITER qui, selon une personne digne de foi, apparaissent sous la forme de points bien plus lumineux que les étoiles, donnant l'impression subjective d'une grosseur plus importante donc d'une certaine proximité. Visibles seulement à certaines périodes de l'année, elles présentent un très lent déplacement perceptible pour une durée de plusieurs heures comme tous les autres astres. Ayant des déplacements indépendants, ces planètes peuvent être observées séparément ou ensemble. A de très rares occasions, elles sont vues dans la même direction et semblent donc très près l'une de l'autre. Ce fut le cas durant la dernière semaine d'octobre, le matin de quatre heures au lever du soleil. C'est le phénomène qu'a vu Monsieur B prenant de bonne foi ce phénomène naturel pour une observation d'O.V.N.I. D'après la Presse, de nombreux observateurs ont vu ce phénomène au-dessus de .

A.L.S.